

Un aperçu pour les délégués

Tenir la promesse, Eliminer les POP !

L'objectif de la Convention de Stockholm est de « *protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants* » en minimisant ou en éliminant toutes les sources mondiales de POP, y compris les émissions et les rejets. Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur la réduction des émissions atmosphériques provenant de sources industrielles et les rejets provenant des produits contenant des POP. Les incinérateurs de déchets sont une source importante de polluants organiques persistants à travers les émissions dans l'atmosphère, mais les plus importants rejets de POP venant des résidus de l'incinération des déchets ont été largement ignorés. IPEN traite de cette question dans une étude récemment publiée qui s'intitule: « *Les Cendres toxiques empoisonnent notre chaîne alimentaire,* » qui révèle l'échelle globale du problème des POP - les cendres contaminées provenant des incinérateurs qui sont générées à un taux de millions de tonnes chaque année.

Les principales conclusions du rapport comprennent:

- La quantité de dioxines libérées (contenues) dans les cendres provenant des incinérations des déchets est fortement sous-estimée, ce qui rend l'exposition actuelle et les évaluations de risques peu fiables.
- Les cendres volantes contiennent un large éventail ou une grande variété d'autres polluants organiques persistants y compris les POP non détruits traités par les incinérateurs de déchets.
- Les cendres volantes sont réutilisées à des fins différentes, à une vaste échelle, et deviennent incontrôlables et conduisent au recyclage des POP à une grande échelle à travers la diffusion des cendres.
- L'utilisation des cendres provenant des incinérations comme additif alimentaire pour la volaille (voir le scandale sur les œufs toxiques à Taïwan), pour usage agricole comme engrais ou comme fertilisant du sol est en train de contaminer la chaîne alimentaire.
- Il n'existe pas des mesures réglementaires visant à réduire les taux de dioxines dans les cendres provenant de l'incinération.
- L'utilisation de cendres volantes pour le remblayage, le remblai et l'assainissement des sites contaminés crée de nouveaux sites contaminés aux POP, dont chacun coûtera des millions de dollars pour être assaini ou remis à l'état.
- Les faibles teneurs en POP (FTP) défaillantes donnent lieu aux mouvements transfrontaliers des cendres contaminées avec pratiquement aucune mesure de contrôle, répandant le problème de contamination dans le monde entier.
- Les tests de lixiviation ne parviennent pas à prédire la lixiviation des dioxines provenant de l'incinération des déchets.
- Il existe une grande variété de pratiques alternatives de gestion des déchets et des technologies d'élimination des déchets (utilisation) et des technologies et des techniques qui peuvent empêcher la formation de la dioxine telle qu'elle survient lors de l'incinération des déchets.

- Même la proposition la plus stricte faite par des consultants de l'UE pour une faible teneur en POP (1 ppb) sous-évalue le risque véritable, car il n'inclut pas les dioxines de la famille des PCB (DL) dans la modélisation et ignore le fait que les faibles taux de dioxine dans le sol (4 – 75 pg TEQ g⁻¹) peuvent conduire à de graves dépassements de la norme européenne pour les œufs.

Les recommandations de l'IPEN aux délégués qui participeront à la CdP de BRS :

1. **Adopter** la valeur la plus stricte pour les faibles teneurs en POP pour les dioxines (PCDD/F) de **1 ppb (une partie par milliard)**.
2. **Interdire** l'utilisation/ l'épandage des déchets avec un taux de PCDD/F et des PCB de la famille des dioxines supérieures à **0,05** et/ou **au moins 0,1 ppb** sur le sol ou sur les terrains des surfaces (sans stabilisation).
3. **Incorporer** les dioxines de la famille des PCB dans l'évaluation de la FTP, de telle sorte que le taux de 1 ppb soit applicable pour les PCDD/PCDF et les PCB de la famille des POP comme un total général exprimé en TEQ-OMS.
4. **Nous encourageons les** décideurs et les organismes des deux Conventions à promouvoir et utiliser des technologies pratiques pour une véritable destruction des dioxines dans les cendres volantes contenant plus de 1 ppb de dioxines provenant de l'incinération des déchets avec une ED (Efficacité de destruction) s'élevant à plus de 99,999 % mesurée comme le taux de TEQ total en utilisant des techniques non- combustibles.
5. **Considérer une mise à niveau** des méthodes de l'inventaire des PCDD/F et d'autres POP non détruits dans les résidus provenant de l'incinération des déchets, car ils sont actuellement peu fiables à cause de grands manques de données.

Une mesure forte est attendue des délégués pour aborder cette source de contamination permanente et mondiale par les POP. Beaucoup de pays sont en train de reconsidérer maintenant la nécessité de l'incinération des déchets au moment où la société effectue une transition vers une économie circulaire qui valorise la conservation des ressources et le recyclage au-delà de la destruction des ressources par l'incinération des déchets. Finalement, l'incinération des déchets sera éliminée progressivement et sera universellement considérée comme une technologie dépassée et polluante qui sape les objectifs de la Convention de Stockholm.

Comme priorité les délégués devraient adopter la plus stricte faible teneur en POP proposée à la CdP de BRS. Les dioxines sont une préoccupation majeure et **le seuil de la faible teneur en POP pour les PCDD/F devrait être réduit de 15 ppb à 1 ppb**. Cela aura pour effet d'assurer que les stocks actuels et futurs des résidus de l'incinération seront correctement désignés comme «déchets dangereux» et par conséquent seront soumis au traitement approprié pour réduire les rejets des POP dans l'environnement. En plus, un autre avantage de réduire le seuil sera la capacité de **contrôler des exportations de ces déchets toxiques vers les pays en développement ou à économie en transition**, où la capacité de gérer ces déchets est minime voire inexistante. Comme le montrent les études de cas dans le rapport de l'IPEN, la gestion des résidus provenant de l'incinérateur est généralement mal faite, conduisant à des impacts négatifs sur l'environnement. Établir des critères stricts pour ces déchets dans certains pays développés sans établir des règlements mondiaux à travers l'adoption de la plus stricte faible teneur en POP va uniquement exacerber la situation et promouvoir le flux de ces déchets toxiques provenant des pays riches à destination des pays à faibles revenus étant donné que l'industrie cherche à transférer les coûts de gestion des déchets ailleurs.

Le rapport de l'IPEN révèle que la lixiviation des dioxines, des PCB de la famille des dioxines et d'autres POP s'accumulent rapidement dans des œufs de poule à des taux qui dépassent à la fois les

normes de l'UE pour ce qui est des POP dans les œufs et les doses journalières admissibles (DJA) pour l'homme issu de la consommation seulement d'un petit nombre d'œufs. Un grand nombre d'études de cas présentées depuis à travers le monde révèlent la gestion malsaine des résidus, la contamination de l'agriculture et l'exposition humaine.

Grâce à l'outil de quantification et de caractérisation des dioxines (toolkit), IPEN a estimé que la quantité totale de dioxines rejetées dans les cendres volantes chaque année se situe entre 3,4 kg I-TEQ et 45,6 kg I-TEQ. Il y a très peu de données en termes du nombre d'incinérateurs de déchets dangereux et de déchets médicaux qui peuvent être identifiés, donc ceci est le reflet des rejets provenant seulement des incinérateurs de «déchets – à - énergie» brûlant surtout les déchets municipaux. À l'aide de quelques brides d'information disponibles sur les quantités totales qui se trouvent dans les cendres volantes provenant de l'incinération des déchets dangereuse et des déchets médicaux, IPEN estime le montant total à environ 10 kg TEQ et comme la plus probable quantité de dioxines rejetées à travers les cendres volantes chaque année dans le monde.

Chaque année, un plus grand nombre d'incinérateurs sont construits. La construction de nouveaux incinérateurs ne sert qu'à porter atteinte à la Convention de Stockholm, car chaque nouvel incinérateur représente une nouvelle source d'émissions et de rejets de polluants organiques persistants. Le rapport de l'IPEN identifie une gamme de techniques alternatives pour la gestion des déchets qui ne nécessitent pas d'incinération et qui peuvent traiter les déchets les plus difficiles, tels que les déchets médicaux, les déchets contenant les polluants organiques persistants et d'autres déchets dangereux. La gestion des résidus toxiques provenant de l'incinérateur doit refléter les coûts environnementaux, qui actuellement sont le plus souvent externalisées, dissimulant le véritable coût de l'incinération des déchets par rapport à d'autres méthodes.

IPEN demande à tous les délégués de «Tenir la promesse et d'éliminer les POP» à travers l'adoption d'une stricte faible teneur en POP et un contrôle rigoureux sur l'incinérateur et d'autres résidus industriels et leur mouvement.

Le rapport de l'IPEN «Les Centres *toxiques empoisonnent notre chaîne alimentaire*» est disponible sur le site Web de l'IPEN : <http://IPEN.org/documents/Toxic-Ash-poisons-our-Food-Chain>

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Lee Bell, BA MA (ESD)
Conseiller en politiques de l'IPEN sur les POP et le Mercure
LeeBell@ipen.org

RNDR. Jindrich Petrlík, Responsable du programme
Arnika- Toxics and Waste Program
Jindrich.Petrlík@Arnika.org